

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3172

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier du Bottet - Parking du Bottet - Réaménagement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parking du Bottet situé dans le quartier du Bottet entre des logements privés, des logements sociaux et des structures offrant des services ou des animations, est aujourd'hui mal adapté et peu lisible à la circulation. Son réaménagement a donc été inscrit dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape.

L'objectif est de réaliser des travaux dans cet espace à caractère public pour en améliorer l'usage au quotidien et favoriser la proximité.

Le réaménagement devra permettre :

- une amélioration des espaces de proximité pour le bien-être des habitants et des usagers des services publics,
- une sécurisation des voies piétonnes et des circulations de véhicules,
- un traitement paysager de l'ensemble de la zone y compris les abords de la synagogue et de la Maison pour tous.

Une mission d'étude a été confiée, en 2003, au Bureau études paysage urbanisme réseaux (Bepur) pour la conception et le chiffrage des aménagements projetés.

La Communauté urbaine confiera la réalisation de cette opération à un mandataire qui l'assistera dans le choix d'un maître d'œuvre de réalisation.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 053 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Anru	75 000 €
- région Rhône-Alpes	150 000 €
- Commune	96 000 €
- Communauté urbaine	732 000 €.

Les travaux pourraient se réaliser en 2007.

La commune de Rillieux la Pape réalisera directement l'éclairage public.

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 19 décembre 2005 et d'une note d'information au Bureau le 9 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réaménagement du parking du Bottet à Rillieux la Pape, pour un coût global prévisionnel de 1 053 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Anru	75 000 €,
- région Rhône-Alpes	150 000 €,
- Commune	96 000 €,
- Communauté urbaine	732 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès de l'Anru et de la Région les subventions au taux maximum.

3° - L'opération Rillieux la Pape : GPV-parking du Bottet, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 1 053 000 € en dépenses et de 321 000 € en recettes, à prévoir selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 53 000 € en 2006,
- . 500 000 € en 2007,
- . 500 000 € en 2008,

- pour les recettes :

- . 121 000 € en 2007,
- . 200 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,